

MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 2 février 2021 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

1 – Contrats Emploi Compétences (délibérations n° 1 et 2)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler un Contrat Emploi Compétences du 26 février au 2 avril 2021 pour 26 heures hebdomadaires et de créer un Contrat Emploi Compétences à compter du 22 février 2021 pour 6 mois pour 26 heures hebdomadaires.

2 – Acquisition d'un purificateur d'air (délibération n° 3)

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un purificateur d'air d'un montant de 1 896,00 € T.T.C. Une aide financière de 80 % maximum proposée par la Région sera sollicitée.

3 – Demande de passage en perte d'une créance non recouvrée (délibération n° 4)

Sur la demande de l'OPHIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le passage en perte d'une créance de 1009,83 €.

4 – Éclairage Public suite renforcement BT PRCS LARDIALLET (délibération n° 5)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet des travaux d'éclairage public du renforcement BT PRCS LARDIALLET dont la réalisation sera faite par le SIEG. Il approuve le fonds de concours de 2 950,48 € et autorise la signature de la convention de financement.

5 – Aménagement de la route forestière de la « Croix du Best » aux « Martinanches » (délibération n°6)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le cabinet BISIO et Associés sis à BEAUMONT comme maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraires de 3 966,30 € H.T. et autorise la signature du contrat à intervenir.

6 – Entretien de la voirie du chemin des Paroisses (délibération n° 7)

Une convention établie entre les communes de Saint-Dier-D'Auvergne et de Saint-Jean-des-Ollières concernant l'entretien conjoint du chemin des Paroisses est approuvée et sera signée respectivement par chacune.

7 – Questions diverses

• Réalisation d'un plan d'adressage (information)

Afin de disposer d'adresses normées sur la commune, il faut procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, privées et publiques et à la numérotation de tous les bâtis. Un groupe de travail mené par Jean-Claude PRADIER et composé de Françoise ANGÉLY, Jean-Vincent DELNARD, Michel DUBOST, Claude JUILLARD-CONDAT et Pierre MOINE est créé.

• Projet de périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional Livradois FOREZ (Information)

Après avis du conseil municipal, la commune de Saint-Dier-D'Auvergne souhaite être incluse dans le périmètre d'étude de la révision de la Charte en vue du renouvellement de son classement « Parc Naturel Régional » pour la période 2026-2041.

• Petit patrimoine (Information)

Il est proposé la création d'une commission qui aura pour but l'entretien du petit patrimoine.

• Composteur de déchets (Information)

En collaboration avec le SBA, la mise en place d'un composteur partagé permettant la valorisation des déchets organiques est proposée.

• Collège « François VILLON » (Information)

Madame GAUTHIER-BRONDEL rend compte du conseil d'administration du Collège auquel elle a assisté le 25 janvier 2021.

• Sécurité autour du bâtiment de l'École Primaire (Information)

Des problèmes récurrents de stationnement à proximité du bâtiment de l'enseignement primaire sont évoqués, notamment aux moments des sorties d'école. L'APE et la Mairie informeront les parents d'élèves de cet état de fait. Si la situation persiste, les services de la Gendarmerie seront sollicités pour faire respecter les règles de stationnement.



Le Maire- Nathalie SESSA